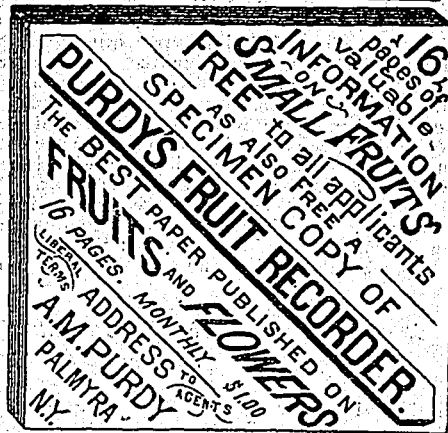


de la Gazette des Campagnes. Pour conditions s'adresser à  
**FIRMIN H. PROULX,**  
 Ste. Anne de la Pocatidre.

Ayant été nommé agent pour le Purdy's Recorder and Collage Gardener, ceux qui désirent y souscrire pourront nous faire parvenir \$1 pour le prix d'abonnement.  
**FIRMIN H. PROULX.**



**CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE-CANADIEN.**

**D**ES SOUMISSIONS pour une seconde section de 100 milles à l'ouest de la RIVIERE-ROUGE, seront reçues par le soussigné jusqu'à MIDI, LUNDI, le 29 MARS prochain. La section s'étendra de la fin du 4ème contrat, près de la frontière ouest de Manitoba, à un point sur le côté ouest de la vallée de Bird-Tail-Creek. Les soumissions devront être faites sur les formules imprimées qui, avec toutes autres informations nécessaires, peuvent être obtenues aux bureaux de l'ingénieur du Chemin de Fer du Pacifique, à Ottawa et Winnipeg, le et après le 1er Mars prochain.

Par ordre, **F. BRAUN,** Secrétaire.

Département des Chemins de Fer et des Canaux. Ottawa, 11 février 1880. 26 Février 1880.



**CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE CANADIEN. Soumission pour Matériel Roulant.**

**O**N DEMANDE DES SOUMISSIONS pour fourniture d'un MATÉRIEL ROULANT devant être livré sur le Chemin de fer du Pacifique Canadien, pendant les quatre années à venir. On devra livrer chaque année les objets suivants ou à peu près, savoir :

- 20 Engins Locomotives.
- 16 Chars de première classe (dont une partie en traverso).
- 20 Chars de seconde classe (dont une partie en traverso).
- 3 Chars Express et à Bagage.

- 3 Chars Poste et à Fumer.
- 240 Chars Botte à Fret.
- 100 Chars à Plateformes.
- 2 Charrues à Ailes.
- 2 Charrues à Neige.
- 2 Flangers.
- 4 Chars à Mains.

Le tout devant être manufacturé dans la Puissance du Canada et livré au Chemin de fer du Pacifique Canadien au Fort William ou dans la Province du Manitoba.

On peut, sur demande, se procurer des plans et spécifications, au bureau de l'ingénieur en chef, à Ottawa, le et après le 15e JOUR DE MARS prochain. Les soumissions seront reçues par le soussigné, jusqu'à MIDI, le PREMIER JUILLET prochain.

Par ordre, **F. BRAUN,** Secrétaire.

Département des Chemins de fer et des Canaux. Ottawa, le 17 février 1880. 19 Février 1880.



**CONTRATS DES MALLES.**

DES SOUMISSIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à MIDI,

**VENDREDI, LE 19 MARS 1880**

pour le transport des Malles de Sa Majesté, sur un contrat proposé pour quatre ans, dans chaque cas, entre les places ci-dessous mentionnées, à partir du 1er JUILLET 1880.

- CACOUNA et la STATION DU CHEMIN DE FER, douze fois par semaine ;
- CRAIG'S ROAD STATION et LEEDS, trois fois par semaine ;
- GREEN RIVER et ST. ANTONIN, trois fois par semaine ;
- GREEN RIVER et ST. MODESTE, trois fois par semaine ;
- LAC BEAUPORT et QUEBEC, deux fois par semaine ;
- LAUZON et LEVIS, douze fois par semaine ;
- LAVAL et QUEBEC, trois fois par semaine ;
- LEEDS et WEST BROUGHTON, trois fois par semaine ;
- LA STATION DE L'ISLET et ST. CYRILLE, deux fois par semaine ;
- ST. ANSELME et STE. CLAIRE, sept fois par semaine ;
- ST. ELZEAR et ST. SYLVESTRE EAST, une fois par semaine ;
- ST. SAMUEL DE GAYHURST et VALLETORT, une fois par semaine.

Des avis imprimés contenant de plus amples informations quant aux conditions du contrat proposé peuvent être vus, et des blancs de soumissions peuvent être obtenus aux Bureaux intermédiaires.

**W. G. SHEPPARD,** Inspecteur des Postes.

Bureau de l'Inspecteur des Postes, Québec, 4 février 1880.

**PRIERE A NOS ABONNES DE PAYER AU PLUS TOT.**